

DOSSIER DE PRESSE

6^{ème} DIALOGUE DE PETERSBERG



Berlin

Mardi 19 mai 2015

SOMMAIRE

Programme prévisionnel	P.3
Participants	p.4
Note de brief	p.6
Présentation du Dialogue de Petersberg	p.7
Programme du 6 ^{ème} Dialogue de Petersberg	p.8
Annexes	p.9

PROGRAMME PREVISIONNEL

- 10 h 55** Arrivée du Président de la République au Centre Axica pour le 6^{ème} Dialogue de Petersberg sur le climat.
- Accueil par Mme Angela MERKEL, Chancelière allemande et par Mme Barbara HENDRICKS, ministre de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire.
- 11 h 00** Clôture du 6^{ème} Dialogue de Petersberg sur le climat et propos introductifs par Mme Barbara HENDRICKS.
- 11 h 05** Discours de la Chancelière allemande.
- 11 h 35** Discours du Président de la République.
- Session de questions / réponses avec la salle.*
- 12 h 30** Déjeuner de travail à la Chancellerie fédérale.
- 13 h 45** Point de presse conjoint.

PARTICIPANTS

Plus de quarante ministres participent à ce 6^{ème} dialogue :

Ministres français présents

- M. Laurent FABIOUS, ministre des Affaires étrangères
- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Ministres allemands présents

- Mme Barbara HENDRICKS, ministre fédérale de l'Environnement, Conservation de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire
- M. Jochen FLASBARTH, secrétaire d'Etat délégué au Ministère fédéral de l'Environnement, Conservation de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire
- M. Karsten SACH, directeur général adjoint en charge de la politique européenne et internationale, délégué au Ministère fédéral de l'Environnement, Conservation de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire

Participants ministériels

Pays	Nom	Fonction
AFRIQUE DU SUD	Mme Bomo Edna MOLEWA	Ministre des Affaires environnementales
ANGOLA	Mme Maria DE FATIMA MONTEIRO JARDIM	Ministre de l'Environnement
BANGLADESH	M. Kamal Uddin AMED	Secrétaire Permanent du gouvernement
BOLIVIE	M. Rene Gonzalo ORELLANA HALKYER	Ministre du Développement
BRESIL	Mme Izabelle TEIXEIRA	Ministre de l'Environnement
CANADA	Mme Leona AGLUKKAQ	Ministre de l'Environnement
CHILI	M. Marcelo MENA	Secrétaire d'Etat à l'Environnement
CHINE	M. Xie ZENUA	Représentant spécial pour les affaires climatiques
LETTONIE	M. Kaspars GERHARDS	Ministre de la Protection de l'environnement et du développement régional
GAMBIE	M. Pa OUSMAN JARJU	Ministre de l'Environnement, du changement climatique, de l'eau, des parcs et de la vie sauvage
INDE	M. Prakash JAVADEKAR	Ministre de l'Environnement, de la forêt et du changement climatique
INDONESIE	M. Rahmat WITOELAR	Envoyé spécial pour le changement climatique
ITALIE	Mme Silvia VELO	Secrétaire d'Etat de l'Environnement, de la terre et de la mer
JAPON	M. Yoshio MOCHIZUKI	Ministre de l'Environnement
LUXEMBOURG	Mme Carole DIESCHBOURG	Ministre de l'Environnement
MALDIVES	M. Thoriq IBRAHIM	Ministre de l'Environnement
ILES MARSCHALL	M. Tony A. DEBRUM	Ministre des Affaires étrangères

MEXIQUE	Mme Patricia ESPINOSA CANTELLANO	Ambassadrice du Mexique en Allemagne
MAROC	Mme Hakima EL HAITE	Ministre de l'Environnement
NOUVELLE ZELANDE	Mme Jo TYNDALL	Ambassadrice pour le changement climatique
NORVEGE	Mme Tine SUNDTOF	Ministre du Climat et de l'environnement
PEROU	M. Manuel PULGAR VIDAL	Ministre de l'Environnement
PHILIPPINES	Mme Mary Anne Lucille L. SERING	Vice-Présidente de la commission climat
POLOGNE	M. Marcin KOROLEC	Secrétaire d'Etat, gouvernement plénipotentiaire pour le changement climatique
ARABIE SAOUDITE	M. Ali AL-MAIMI	Ministre du Pétrole et des ressources minérales
SINGAPOUR	M. Vivian BALAKRISHNAN	Ministre de l'Environnement et des ressources aquatiques
AFRIQUE DU SUD	Mme Edna MOLEWA	Ministre des Affaires environnementales
COREE DU SUD	M. Jai-Chul COI	Ambassadeur pour les affaires climatiques
SOUDAN	M. Hasan Abd Algadir HILAL	Ministre de l'Environnement et de la forêt
SUEDE	Mme Asa ROMSON	Ministre du Climat et de l'environnement
SUISSE	Mme Doris LEUTHARD	Ministre fédérale de l'Environnement, du transport, de l'énergie et de la communication
TURQUIE	M. Mehmet Emin BIRPINAR	Envoyé spécial pour le Climat
EMIRATS ARABES UNIS	M. Thani AL ZEYODI	Ambassadeur des Emirats Arabes Uni en Allemagne
ROYAUME UNI	Mme Amber RUDD	Secrétaire d'Etat en charge de l'Energie et du Changement climatique
ETATS UNIS	M. Todd STERN	Envoyé spécial pour le climat
VENEZUELA	Mme Claudia SALERON	Haut-commissaire présidentiel pour le Changement climatique

Représentants d'organisation internationale

- M. Daniel REIFSNYDER, co-président du groupe de travail ADP
- M. Ahmed DJOGHLAF, co-président du groupe de travail ADP
- M. Miguel ARIAS CAÑETE, Commissaire européen au climat et à l'énergie
- Mme Christina FIGUERES, secrétaire exécutive de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- Mme Mary ROBINSON, envoyée spéciale du secrétaire général de l'ONU pour les questions de changements climatiques
- M. Valli MOOSA, ancien ministre de l'environnement
- M. Janos PASZTOR, sous-secrétaire général aux changements climatiques

NOTE DE BRIEF

A moins de 200 jours de la Conférence Paris Climat (COP 21), le Président de la République, François HOLLANDE, se rendra à Berlin le mardi 19 mai 2015, à l'invitation de la Chancelière allemande Mme Angela MERKEL pour coprésider la clôture de la 6^{ème} édition du Dialogue de Petersberg sur le climat (17-19 mai 2015). C'est la première fois qu'un Chef d'Etat assumant la présidence de la Conférence des parties, intervient dans ce cadre. Ce dialogue réunit de façon informelle des ministres d'une quarantaine de pays (en particulier BRICS) qui représente la diversité des groupes de négociation.

Le 6^{ème} Dialogue de Petersberg est la quatrième étape des discussions ministérielles depuis le début de l'année 2015, dédiées à la préparation du Sommet sur le climat, après les rencontres de Lima en mars, celles au Forum des économies majeures sur l'Energie et le Climat à Washington en avril et les réunions informelles sur l'ambition de l'accord à Paris, début mai.

Ce dialogue donne au Président l'occasion de mettre en valeur la coopération étroite entre la France et l'Allemagne pour faire du Sommet Climat de Paris un succès.

Ce 6^{ème} Dialogue de Petersberg est également le dernier rendez-vous informel avant la reprise des négociations formelles à Bonn le 1^{er} juin prochain et au Sommet du G7 du 7 au 8 juin prochain à Elmau (Allemagne), sous la présidence de Mme Angela MERKEL, qui réaffirmera l'importance de la mobilisation pour le sommet climat Paris de décembre.

De grands sujets politiques sont à l'ordre du jour de cette session du Dialogue de Petersberg :

- l'équilibre du futur accord entre adaptation et réduction des émissions,
- la portée des contributions nationales (36 à ce jour),
- les financements (Fonds vert),
- l'agenda des solutions (innovations, technologies, etc.).

Le Président insistera sur la nécessité d'un futur accord universel contenant des engagements juridiquement contraignants par consensus des 196 parties, avec une juste répartition des efforts prenant en compte les niveaux différenciés de développement et de responsabilité. Son objectif étant de parvenir à une alliance de Paris pour le climat, où la décarbonisation des économies est une nécessité mais surtout un facteur de développement.

Le Président de la République et Mme Angela MERKEL se rendront à la chancellerie pour un déjeuner de travail. Ce sera l'occasion d'échanger plus largement sur leur vision de l'Union économique et monétaire et de revenir sur l'actualité européenne (Grèce, Royaume-Uni, prochain Conseil européen en juin).

Après la session avec la communauté du Pacifique Sud en novembre 2014, après l'appel de Manille avec la communauté du Pacifique Sud en février 2015, après l'appel de Fort de France la semaine dernière, l'agenda du Président de la République sera fortement ancré d'ici l'été dans plusieurs grands événements de préparation de la COP21 :

- 20 mai : Sommet des entreprises pour le Climat – Unesco (Plus de 1000 entreprises présentes) ;
- 21 mai : Déjeuner sur le financement des enjeux de la COP21 (Paris) ;
- 4 & 5 juin : Conférence méditerranéenne sur le climat MED COP21 (Marseille) ;
- 7 & 8 juin : Sommet du G7 (Elmau, Allemagne) ;
- 27 juin : Pré-campagne de lancement de la COP21 du Bourget ;
- 1^{er} & 2 juillet : Sommet mondial des Territoires pour le climat (Lyon).

PRESENTATION DU DIALOGUE DE PETERSBERG

Lancé en 2010 par la Chancelière Angela MERKEL, au lendemain de l'échec de la Conférence de Copenhague, le Dialogue de Petersberg a pour objectif de contribuer à faire progresser les négociations politiques à haut niveau sur le climat. Il réunit sous l'égide du ministre allemand de l'environnement et du pays assumant la présidence de la Conférence des parties (COP) – en 2015, la France – **des ministres d'une quarantaine de pays**. Ces derniers représentent la diversité des groupes de négociation de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Ce rendez-vous annuel vise notamment à faciliter le travail engagé par les présidences successives des COP sur un **mode informel**, afin de bâtir une confiance mutuelle et de mieux préparer la voie au compromis dans les négociations du processus onusien. La création du Dialogue de Petersberg traduit la volonté de donner une impulsion politique en vue des sessions de négociation formelles.

Il s'articule autour de deux objectifs : d'une part contribuer à faire progresser les négociations internationales en vue de l'obtention de résultats ambitieux et d'autre part mettre l'accent sur la mise en œuvre concrète et immédiate des actions de lutte contre le changement climatique.

Le Dialogue de Petersberg contribue ainsi à approfondir le débat sur les **questions clefs pour les accords sur le Climat : la vision partagée entre les pays, les actions des pays développés et des pays en développement, l'adaptation et le financement**.

A la différence du G20 ou du Forum des Économies Majeures, **cette enceinte permet à d'autres pays clés au-delà des grandes puissances mondiales de s'exprimer**. Les présidents des différents sous-groupes de pays à la négociation sont notamment présents, permettant ainsi d'affiner des positionnements et donc des regroupements qui transcendent les clivages Nord-Sud.

PROGRAMME DU 6^{EME} DIALOGUE DE PETERSBERG

Déroulé (5 sessions et 1 clôture)

1. Les composantes essentielles de l'accord de Paris

L'objectif de cette première session est d'identifier l'équilibre politique souhaité entre les différents sujets et les points difficiles, comme la nature juridique de l'accord, la différenciation des obligations entre les pays et l'ambition globale de l'accord.

Modérateur de la session : M. Laurent FABIOUS

2. L'ambition de l'accord et les contributions nationales

Cette seconde session porte sur les trajectoires et l'objectif de long terme à l'issue de la Conférence de Paris et notamment quelle trajectoire pour aboutir à une réduction de 1,5/2°C.

Modératrice de la session : Mme Barbara HENDRICKS, ministre allemande de l'Environnement

3. Les moyens de mise en œuvre, le financement et le développement des technologies

Il s'agit des éléments à l'aune desquels les pays en développement vont juger de la valeur de l'accord. C'est la nouveauté de l'accord de Paris : ces pays souhaitent également conditionner leurs contributions additionnelles et unilatérales aux soutiens financiers ou technologiques. La crédibilité des engagements financiers pour 2020 et l'investissement dans les technologies bas carbone seront des gages sérieux pour les pays en développement. Des initiatives particulières pour les pays les moins avancés devront compléter les engagements généraux (ex : ENR en Afrique et dans les petites îles, etc.)..

Modératrice de la session : Mme Mary ROBINSON, envoyée spéciale du Secrétaire Général de l'ONU sur le changement climatique

4. Les règles

L'accord sera crédible si les règles de transparence s'appliquent à tous et si elles permettent de mesurer les efforts agrégés ou individuels au regard de l'objectif poursuivi. La France plaidera pour des règles solides avec des adaptations pour les pays les moins avancés. Elle défendra également un système de progression pour qu'au fur et à mesure, chaque pays se soumette aux mêmes exigences en matière de transparence.

Modérateur de la session : M. Valli MOOS, ancien ministre de l'environnement d'Afrique du Sud

5. La route vers Paris

Cette session devra permettre de détailler la vision d'une alliance de Paris pour le climat qui associe tous les acteurs.

Modérateur de la session : M. Laurent FABIOUS

6. Clôture du Dialogue de Petersberg

Interventions de la chancelière allemande puis du Président de la République. Elles seront suivies d'un échange sous forme de questions/réponses avec les ministres participants.

ANNEXES

BARBARA HENDRICKS
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE, DE
LA CONSTRUCTION ET DE LA SECURITE NUCLEAIRE



Barbara HENDRICKS, née en 1952 à Clèves en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et est membre du parti social-démocrate (SPD). Le 17 décembre 2013 elle succède à Peter ALTMAIER au poste de Ministre du gouvernement fédéral pour l'environnement, la protection de la nature, la construction et la sûreté nucléaire.

Elle a étudié l'histoire et les sciences sociales à l'université de Bonn dont elle est diplômée (diplôme d'Etat pour l'enseignement secondaire) en 1976.

En 1994 elle est élue députée au Bundestag.

En 1998, Mme HENDRICKS entre une première fois au ministère fédéral des finances au poste de secrétaire d'Etat parlementaire, au sein du gouvernement de Gerhard Schröder. Elle continue d'exercer cette fonction lorsque Angela MERKEL est élue chancelière mais la quitte lorsqu'elle est appelée à la trésorerie du SPD en 2007.

En décembre 2013, elle est nommée ministre fédérale de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire. A ce poste, elle a mis en place un agenda stratégique visant à accélérer la transformation écologique de l'économie allemande grâce à l'innovation et a proposé de revaloriser l'allocation logement afin de tenir compte de l'évolution des revenus et des loyers depuis 2009.

Le 5^{ème} Dialogue de Petersberg - 14 et 15 juillet 2014

Le thème était « **Faire face à l'urgence - Accroître nos contributions** ». Celui-ci faisait référence à la nécessité d'augmenter le niveau d'ambition des « contributions nationales » en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à moins de 2°C (objectif « 2°C »).

Le 4^{ème} Dialogue de Petersberg - 5 et 7 mai 2013

Sous la co-Présidence de l'Allemagne et de la Pologne, pays hôte de la Conférence des Nations Unies sur le Climat qui s'est tenu du 11 au 22 Novembre 2013 à Varsovie. Le Dialogue a été présidé par le Ministre fédéral allemand de l'environnement Peter ALTMAIER et son homologue polonais Marcin KOROLEC.

Le 3^{ème} Dialogue de Petersberg - 16 et 17 Juillet 2012

Il était présidé par l'Allemagne et le Qatar, alors futur hôte de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenu à Doha en décembre 2012.

Le 2^{ème} Dialogue de Petersberg - 3 et 4 Juillet 2011

Il s'est tenu à Berlin les 3 et 4 juillet 2011, soit cinq mois avant le début de la 17^{ème} conférence mondiale sur le climat à Durban, en Afrique du Sud. Il a été dirigé par le ministre allemand de l'environnement, Norbert RÖTTGEN, et la ministre sud-africaine des affaires étrangères, Maite NKOANA-MASHABANE.

Le 1^{er} Dialogue de Petersberg - 2 au 4 Mai 2010

Quarante ministres de l'Environnement et du Climat étaient réunis dans la perspective de la conférence onusienne sur le climat qui a eu lieu au Mexique fin 2010 avec deux objectifs : d'une part contribuer à faire progresser les négociations internationales en vue de l'obtention d'un résultat ambitieux à Cancun et d'autre part mettre l'accent sur la mise en œuvre concrète et immédiate d'actions de lutte contre le changement climatique.

FINANCE CLIMAT

Le financement de la lutte contre le dérèglement climatique – et particulièrement les transferts Nord-Sud – est l'un des principaux sujets des négociations. Les pays développés se sont engagés à Copenhague à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an d'ici à 2020 pour le financement des actions d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement, à partir de sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales.

Présent au sein des négociations climat dès la signature de la Convention-cadre en 1992, l'enjeu financier s'est cristallisé depuis Copenhague (2009) autour de **l'objectif des 100 milliards de dollars par an en faveur du climat à partir de 2020**. Cet objectif est modeste à l'échelle de l'ensemble des financements mondiaux en faveur du climat, mais ambitieux si l'on considère qu'il s'applique exclusivement aux transferts entre le Nord et le Sud – estimés par le GIEC à 35-49 milliards de dollars par an actuellement (5^{ème} rapport d'évaluation, volume 3). Or, **de nombreuses ambiguïtés demeurent autour de ce qui est comptabilisé ou non.**

Les fonds viendront-ils du secteur public ou du secteur privé ? Sous forme de don ou de prêt ? Quelles places respectives seront faites à l'atténuation, donc la transition vers des économies bas-carbone, et à l'adaptation aux impacts déjà ressentis ? Les économies émergentes seront-elles essentiellement bénéficiaires ou contributrices ? Quelles garanties de transparence et *reporting* seront prévues pour s'assurer de la bonne utilisation des financements ? Quelle part de ce financement transitera par le Fonds Vert pour le Climat (GCF), organe international *ad hoc* créé à la suite de Copenhague et désormais prêt à recevoir des financements ? Si toutes ces questions n'ont pas vocation à être résolues à Paris, **nombre de pays en développement ont d'ores et déjà conditionné leur participation au futur accord à un « paquet finances » robuste**. Pour restaurer la confiance dans la promesse des 100 milliards, un abondement du Fonds Vert avant 2020 s'avèrera crucial.

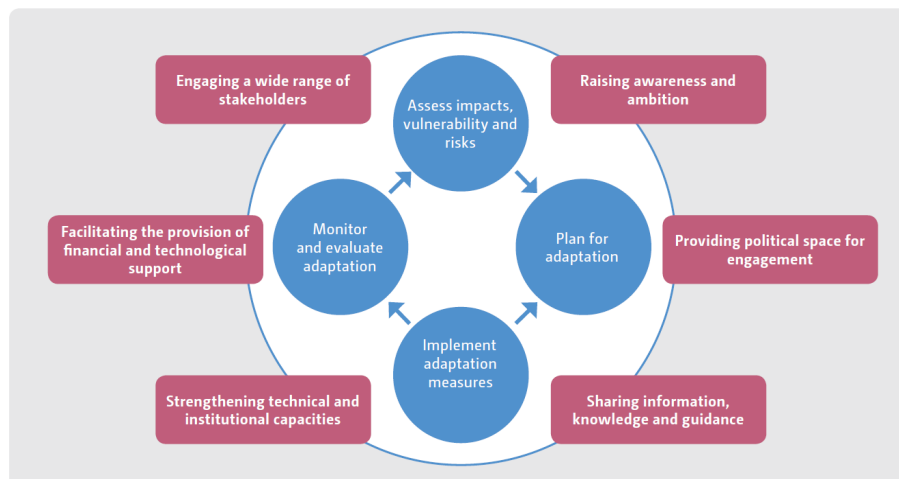
Au-delà de la promesse des 100 milliards, **le respect de l'objectif des 2°C nécessitera une réorientation massive des investissements des activités carbonées vers des activités permettant la transition vers des économies peu émettrices et résilientes**. La présidence française s'attache à contribuer à ce défi à travers l'agenda des solutions et des initiatives, dont l'horizon temporel dépasse souvent celui de la COP21, qui permettront une meilleure intégration du risque carbone aux décisions économiques.

L'ADAPTATION

L'adaptation consiste à minimiser les effets et impacts du dérèglement climatique et de maximiser les effets positifs pour le développement durable d'un pays, et constitue un enjeu central des négociations internationales.

Afin de faire face au dérèglement climatique, la résilience des pays, c'est à dire leur capacité à absorber les perturbations climatiques, devra être augmentée. Les rapports du GIEC montrent que tous les pays subissent déjà les effets du dérèglement climatique mais les pays les plus vulnérables et affectés, sont souvent les moins capables de s'adapter, alors même qu'ils sont faiblement émetteurs de gaz à effet de serre. La Convention Climat (CCNUCC) rappelle que l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique sont intrinsèquement liées. Les Parties à la Convention ont donc lancé une réflexion sur l'enjeu de l'adaptation, avant d'obtenir un accord sur le « Cadre d'adaptation de Cancun », en 2010, qui donne un mandat aux acteurs à tous les niveaux d'augmenter leurs efforts d'adaptation, d'améliorer la cohérence et la coordination de leurs actions, et d'accroître le soutien aux pays en développement dans ce domaine.

Les mesures d'adaptation dépendent en grande partie des circonstances locales. La CCNUCC doit faciliter les mesures d'adaptation (cf. figure), d'autant que de nombreuses voies de mise en œuvre existent déjà (coopérations multilatérales et bilatérales, mesures privées). Cette articulation est rendue encore plus nécessaire par la difficulté de distinguer une mesure d'adaptation d'une mesure de développement (ex. la construction de réseaux d'irrigation ou la nécessité d'un système de prévision météorologique), rendant complexe la tâche de comptabilisation des ressources financières servant cet objectif.



Le rôle de la Convention en soutien au processus d'adaptation

L'AGENDA DES SOLUTIONS

La future présidence française a fait le choix politique de soutenir en vue de Paris 2015 un agenda des solutions, qui vient accompagner et appuyer l'accord et les engagements des Etats. C'est un choix fort, qui doit contribuer à envoyer le signal que les gouvernements et les acteurs non-étatiques sont déterminés à mener une transition vers des économies bas-carbone.

L'agenda des solutions représente **l'ensemble des initiatives complémentaires à l'accord international** attendu à Paris, **associant gouvernements et acteurs non-étatiques**, et qui visent à **soutenir et amplifier les engagements des Etats** dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique et au financement de ces actions.

Il regroupe un ensemble d'initiatives concrètes, portées par des coalitions multi-acteurs internationales, dans une logique d'échange de **bonnes pratiques**, de **transfert de connaissance** sur les solutions bas carbone ou contribuant à la résilience des économies, et à la conception de projets structurants.

Le **Sommet de New York** a été l'occasion d'une première mise en scène consolidée de cet agenda des solutions. Cet évènement a connu une très large mobilisation, avec plus de 120 chefs d'État et de gouvernement et de très nombreux dirigeants de la société civile. Neuf thématiques ont été retenues : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'industrie, la ville durable, les transports, l'agriculture, la forêt, le financement de la transition, et la résilience aux impacts du changement climatique. La plupart sont nouvelles ou se structurent, d'autres initiatives pourraient voir le jour d'ici la COP21, ce qui offre d'excellentes opportunités pour les collectivités et les entreprises souhaitant s'investir.

Les initiatives internationales de l'agenda des solutions **trouveront toute leur place lors de la COP21 à Paris et se poursuivront au-delà.**

CONTRIBUTIONS NATIONALES (INTENDED NATIONALLY-DETERMINED CONTRIBUTIONS)

Une contribution nationale représente les engagements et efforts de lutte contre le dérèglement climatique que chaque pays compte prendre pour la période de l'accord. Celles-ci seront donc au centre de l'accord de Paris, et chaque pays doit communiquer sa contribution avant la Conférence.

Lors de la COP19 de Varsovie, et dans la perspective de la COP21, un nouvel outil de négociation a été créé : les contributions nationales. Ces engagements prévisionnels nationaux représentent une évolution importante par rapport aux Conférences passées. Chaque pays doit ainsi préparer, dans un cadre domestique et de façon souveraine, sa propre contribution au futur accord. Les contributions doivent ensuite être rendues publiques bien en amont de la COP21, avant le 31 mars 2015 pour les Etats prêts à le faire.

Les iNDC seront donc la base de l'accord de Paris, et illustreront l'effort universel qui doit être entrepris, selon les réalités et responsabilités de chacun. Cependant, la nature exacte de ces contributions, de même que la consultation qui s'en suivra, ne sont pas encore pleinement définies, et fera l'objet d'une décision à la COP20 de Lima.

Ainsi, le premier point concerne le **périmètre des contributions**. Pour beaucoup de pays, c'est avant tout les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre qui composeront ces contributions. Dans le même temps, la façon de prendre en compte les enjeux d'adaptation et de financement, au cœur de la problématique climat pour les pays en développement, est toujours débattue. Certains pays considèrent que l'adaptation doit être traitée de façon équivalente à l'atténuation.

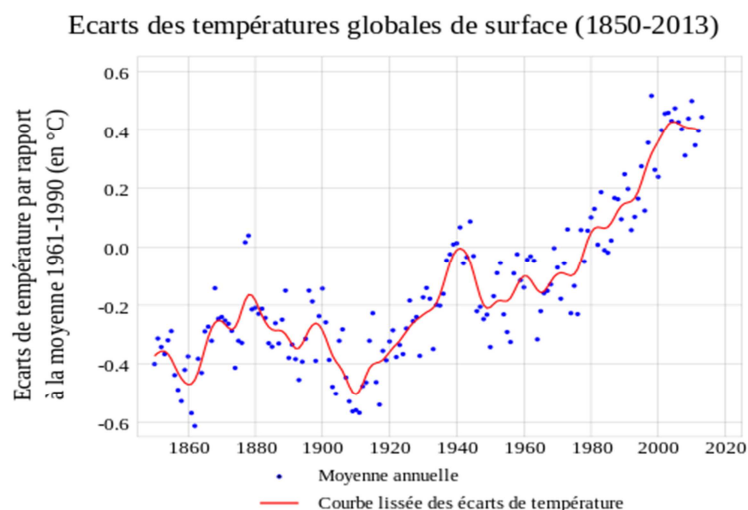
A cela s'ajoute la question épineuse de la **différenciation**. Ainsi, les groupes des pays en développement ne souhaitent pas forcément évoluer la différenciation existante (entre les pays développés et en développement), tandis que les pays développés soutiennent une autodifférenciation dans les contributions, en fonction des responsabilités et réalités nationales.

Le **cycle** sur lequel porteraient les contributions reste également à confirmer. Certaines Parties (dont l'UE) justifient un cycle long de 10 ans par le besoin d'envoyer un signal clair aux investisseurs, mais la majorité des pays souhaitent plutôt un cycle de 5 ans, afin notamment d'être en phase avec les progrès scientifiques mais aussi les cycles politiques. Une option hybride pourrait être de proposer deux cycles de 5 ans consécutifs.

Enfin, l'organisation d'une période de consultation, permettant d'analyser les engagements de chacun, se heurte encore à la résistance de certains pays. Au-delà de la COP20, où ces points seront précisés, notre rôle, en tant que future présidence est de s'assurer que tous les pays puissent apporter leur contribution avant la Conférence de Paris, idéalement dès le premier trimestre, afin qu'elles puissent nourrir les nombreuses sessions de négociation (formelles et informelles) qui auront lieu en 2015. Ceci implique donc d'avoir une vision précise des positions et de l'état d'avancement des contributions pour chaque pays, et donc un important travail de recherche d'informations de notre réseau diplomatique.

SCIENCE DU CLIMAT ET TRAVAUX DU GIEC

La publication du 5^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), au cours de l'année 2014, remet la science climatique au cœur des discussions. Le diagnostic révèle qu'atteindre l'objectif des 2°C reste possible, mais que les options pour y parvenir se réduisent et que le coût de l'inaction augmente.



Scientifiquement, le dérèglement climatique se définit par le changement à long terme des conditions météorologiques de la planète et des températures moyennes. Sous l'effet notamment des émissions humaines de gaz à effet de serre, qui « piègent » dans l'atmosphère une partie de l'énergie transmise par le soleil, nous connaissons une augmentation sensible de la température moyenne : +0,89°C entre 1900 et 2012.

Créé en 1988, le GIEC a pour mission d'évaluer et de synthétiser, méthodiquement et sans parti pris, les informations nécessaires à la bonne compréhension des risques liés au dérèglement climatique. Les négociations semblent toutefois s'affranchir progressivement du diagnostic scientifique : d'une logique « *top-down* » où la science définit le niveau d'émissions à atteindre, ventilé ensuite entre les pays, nous sommes passés à une logique « *bottom-up* » où chaque Etat définit les efforts qu'il est capable d'accomplir.

Le 5^{ème} rapport d'évaluation, dont la synthèse a été publiée en octobre 2014 en vue de la COP de Lima, contient notamment : un diagnostic renforcé (95 % de certitude sur l'origine humaine du dérèglement) ; une cartographie plus précise des impacts (pertes économiques de 0,2 à 2 % des revenus mondiaux, perte de production agricole de 0 à 2 % par décennie) ; et une analyse plus fine des trajectoires compatibles avec les 2°C (quadruplement de la part des énergies bas-carbone de 2010 à 2050, maintien de la concentration de CO₂ entre 430 et 480 ppm, importance des actions menées avant 2030).

Service de presse
secretariat.presse@elysee.fr
01 42 92 84 12
elysee.fr